



vote du budget 2015

19 décembre 2014

Dossier de presse

Le budget 2015 du Conseil Général s'élève à **422,15 M€** (403 M€ au titre du budget principal et 19,15 M€ pour les budgets annexes).

A périmètre constant, le budget primitif est en légère évolution de 1,15 % par rapport à celui de 2014. Malgré un contexte global très morose, avec l'accentuation de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement perçue de l'Etat, **le Conseil Général maintient la part de l'investissement qui s'élève à 81,43 M€ (soit 19,3 % du budget).**

Dans la continuité des années précédentes, et malgré un désengagement de l'Etat à un niveau historique, le Conseil Général réaffirme sa volonté de ne pas alourdir davantage la pression fiscale subie par les ménages et propose de ne pas augmenter le Foncier Bâti, seul impôt direct perçu par le Département.

La réduction des dépenses de fonctionnement répond à une priorité qui s'inscrit dans la démarche globale d'économie des fonds publics.

À retenir

Budget 2014 : 422,15 M€

Investissement : 81,4 M€

Pas d'augmentation
de la fiscalité

Les grandes priorités du budget 2015 :

- Dans le domaine social, la mise en oeuvre des Schémas d'intervention (enfance-famille, action sociale, autonomie et insertion)
- L'aménagement numérique de la Vienne avec la première phase du programme Très Haut Débit Départemental
- La mise en oeuvre des nouvelles Délégations de Service Public pour le réseau Lignes en Vienne
- La poursuite du Festival Les Heures Vagabondes
- La poursuite du Programme Pluriannuel d'Investissement du Futuroscope, au côté de la Compagnie des Alpes.
- L'accompagnement du projet Center Parcs dont l'ouverture est prévue au premier semestre 2015
- Le maintien des soutiens apportés aux territoires (Programme d'Aide au Développement des Communes, Contrats de développement, aménagements routiers...)

Contact - Service presse

05 49 55 66 73 - 06 99 78 45 44
vsaintfaust@cg86.fr

Acteur du quotidien
lavienne86.fr



L'ACTION SOCIALE

Rester aux côtés des plus démunis malgré le désengagement de l'Etat

De la petite enfance jusqu'à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie pour les personnes âgées, le Conseil Général intervient à tous les âges de la vie, sur l'ensemble du département en contribuant, malgré un contexte économique et financier tendu, à maintenir partout un service de proximité.

L'étude menée avec l'INSEE a démontré que les politiques de solidarité soutiennent l'activité économique et l'emploi du département avec plus de 10 000 emplois soutenus et 220 millions d'euros de salaires.

En 2015, débute la mise en œuvre des schémas d'intervention (enfance-famille, action sociale, autonomie, plan départemental d'insertion et pacte territorial d'insertion).

En 2015, le budget de l'action sociale s'élève à 207,05 M€, avec les principales affectations suivantes :

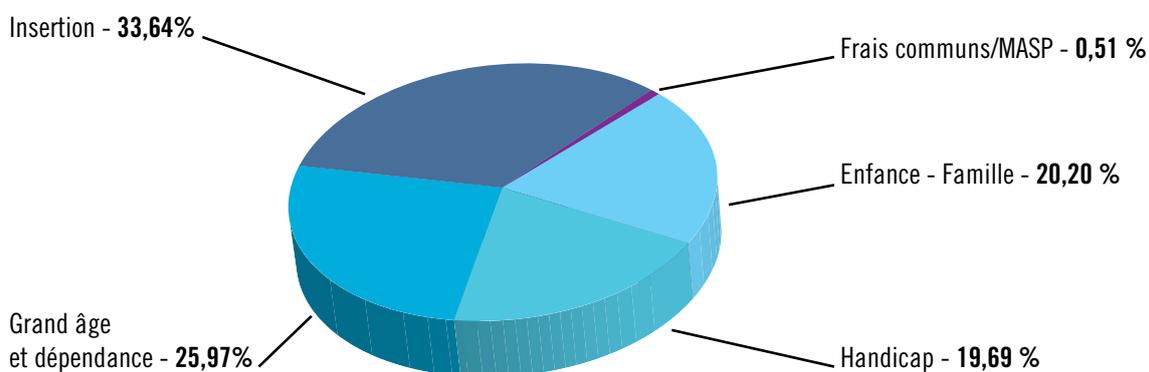
• Insertion et allocations	69,32 M€
• Grand Age et dépendance	53,42 M€
• Enfance et famille	41,55 M€
• Personnes handicapées	40,50 M€
• MASP* + Bourse étudiants + Frais communs	1,16 M€
• Aides aux investissements	1,1 M€

* Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé



Le budget 2015 est marqué par deux domaines en tension : l'aide sociale à l'hébergement pour les personnes hébergées en EHPAD et les allocations versées aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Répartition du budget social 2015



Un nouveau Schéma départemental d'action sociale

Depuis 2010, le Conseil Général s'est engagé dans une démarche innovante de structuration de sa politique départementale d'action sociale à travers un Schéma départemental. Le service public d'action sociale est territorialisé à travers un réseau de 9 Maisons Départementales de la Solidarité avec 6 antennes à Poitiers et 78 sites de permanence sociale répartis sur l'ensemble du territoire.

Le nouveau Schéma 2015/2019 s'est fixé les objectifs suivants : accueillir, informer, orienter, accompagner les personnes et prévenir les situations de fragilité, mieux connaître les territoires et les publics pour adapter l'intervention du service social départemental, coordonner un partenariat efficace entre les acteurs locaux.

Insertion

Solidaire, le Conseil Général est l'échelon de la proximité sociale et soutient les populations fragiles en concentrant ses efforts d'insertion sociale et professionnelle.

Le budget consacré à la lutte contre les précarités et les exclusions s'élève à 69,32 M€ (+3,2 %).



Le Conseil Général a approuvé le Plan Départemental d'Insertion le 21 novembre et signé avec 19 partenaires le Pacte Territorial pour l'Insertion le 4 décembre. Ces deux plans visent à garantir les conditions d'une gestion du dispositif RSA sécurisante et responsabilisante, dynamiser les parcours des bénéficiaires du RSA, mieux structurer l'offre d'insertion, construire des partenariats à l'échelon local.

Les équipes de Vienne Emploi Insertion réparties sur l'ensemble du territoire départemental accompagnent les bénéficiaires du RSA dans leur insertion professionnelle. L'équipe du Nord Vienne s'est particulièrement mobilisée pour les recrutements de Center Parcs.

Au 30 juin 2014, 11 476 personnes bénéficiaient du RSA à la charge du Département (+ 3,2 % sur un an). En 2015, le montant des allocations à verser aux bénéficiaires du RSA est estimé à 60,90 M€.

Personnes âgées

La politique du Département en faveur des personnes âgées permet d'accompagner 9 750 usagers et de soutenir 4 425 emplois Equivalent Temps Plein.

Le département a atteint une très bonne couverture en établissements d'hébergement sur l'ensemble du territoire. Compte tenu du taux d'équipement satisfaisant, il s'agit désormais de renforcer la qualité de la prise en charge au sein des structures plutôt que créer de nouvelles places.

Au 30 septembre 2014, la Vienne comptait 5 565 places d'EHPAD et unités de soins de longue durée, 9293 personnes bénéficiaient d'un droit ouvert sur l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (+ 6,3 % sur une année).

En 2015, les dernières opérations du Schéma gérontologique 2010/2014 seront installées : la transformation partielle de 36 places de résidence service en EHPAD à Fontaine le Comte courant 2015, l'extension de 7 places à Pleumartin. Les EHPAD du Centre hospitalier de Châtellerauld et Les Maronniers de Chauvigny ouvriront dans de nouveaux locaux.

Un Schéma de l'autonomie intégrant le volet gérontologique et handicap est proposé pour la période 2015/2019. Il se décline en 3 axes : optimiser la coordination des actions et la coopération entre acteurs, conforter la vie à domicile, diversifier et améliorer l'offre en établissement et services médico-sociaux.

Enfance

Le budget consacré par le Département à la protection de l'enfance n'a cessé d'augmenter, passant de 20,2 M€ en 2000 à 33,4 en 2008 et 41 M€ en 2014. Le budget est consacré pour 80 % au placement (en établissement ou en famille) et 15,5 % à la prévention.

Pour l'accueil des jeunes enfants, le Département compte plus de 3 633 assistants maternels pour plus de 11 300 places.

Dans le cadre du Programme d'Aide au Développement des Communes, Le Conseil Général soutiendra la réalisation des projets de modes d'accueil collectifs suivants : le remplacement de la structure de Scorbé Clairvaux (ouverture prévue fin 2015), La Roche Posay avec une augmentation de 12 à 18 places, la création d'un multi-accueil à Vendeuve.

Un Schéma unique de l'enfance et de la famille conjoint avec l'Etat

Depuis fin 2013 le Conseil Général a piloté l'élaboration du nouveau Schéma 2015/2019 en partenariat avec l'ensemble des associations et des institutions du champ de l'enfance et de la famille. Les orientations du nouveau Schéma se déclinent en deux grands objectifs : adapter l'organisation de la Direction Générale Adjointe des Solidarités en charge de la politique de l'enfance et de la famille et piloter l'offre de service en lien avec les autres Directions du Conseil Général et les partenaires. Ce deuxième objectif vise à renforcer les liens et articulations avec les partenaires.

Personnes handicapées

La solidarité avec les personnes en situation de handicap est une priorité du Conseil Général qui y consacre plus de 10 % de son budget (40,5 M€).

Au travers des différents schémas, le Conseil Général programme le déploiement de places en faveur des personnes handicapées. Avec 48 foyers d'hébergement, d'ESAT, foyers de vie ou foyers d'accueil médicalisés, le Département compte 1 274 personnes handicapées accueillies sur le territoire. 24 places nouvelles seront installées en 2015 : 9 au foyer d'accueil médicalisé pour le Foyer de Vie géré par l'association Progecat et 15 places au Foyer de Vie géré par la PEP 86. Deux nouveaux appels à projets ont été lancés en octobre 2014 avec une ouverture programmée fin 2015 pour le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes handicapés Psychiques.

Par ailleurs, près de 2 000 personnes en situation de handicap bénéficient d'une aide du Département à leur domicile.

Le Conseil Général apportera une contribution financière de 340 000 € à la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Installation des professionnels de santé

Le Conseil Général a engagé une politique volontariste pour la création de maisons de santé pluridisciplinaires afin de pallier la désertification médicale en milieu rural. 10 maisons de santé vont être construites, permettant de regrouper environ 80 professionnels (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes...). Par ailleurs, le Conseil Général poursuit son aide aux étudiants en médecine et en chirurgie dentaire qui s'engagent à exercer à la fin de leurs études sur l'un des cantons déficitaires pour au moins 7 ans. 24 étudiants ont contractualisé avec le Département depuis 2009, et 5 se sont déjà installés.



L'EMPLOI ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Une priorité pour le Département

Center Parcs

Le Département poursuit l'accompagnement du projet dont l'ouverture est prévue au premier semestre 2015. Une subvention est versée au SIEEDV pour les réseaux gaz naturel, électricité (2,02 M€), et au SIVEER pour l'eau potable et l'assainissement (468 000 €). Une subvention d'1 M€ est allouée à la SAEML du Bois de la Mothe Chandénier.



2014 a été marquée par une forte mobilisation des Services Départementaux (Insertion, Economie & Emploi, formation) pour faciliter l'accès de publics en difficulté et demandeurs d'emploi aux 600 postes de Center Parcs. Un programme d'information et de formations spécifiques au projet a été mis en place à destination des bénéficiaires du RSA.

Viennopôles

Le Conseil Général poursuivra en 2015 la réalisation des Viennopôles, pôles d'activités structurants sur le territoire départemental. Neuf projets ont été labellisés depuis 2007. Les Viennopôles de Beauregard (Vouillé), la Pazioterie (Coulombiers), René Monory (Antran et Châtellerault), Technométal (Saint-Pierre-d'Exideuil), les Minières (Payré), Loudun et du Mirebalais (Chouppes) sont en phase de commercialisation. Le Viennopôle du Chauvinois est en phase de travaux.

Un bilan a fait ressortir l'impact positif en terme d'aménagement du territoire et de développement économique (28 M€ mobilisés par les Communautés de Communes pour réaliser ces investissements, création de 37 entreprises et 648 emplois...).

Actions de promotion de l'emploi

Les priorités pour 2015 seront concentrées sur l'amélioration du service rendu aux demandeurs d'emploi par la refonte du site web "Emploi86", la tenue du "Forum Emploi 86" et l'accompagnement des recrutements de Center Parcs.

Soutien à la création, reprise et transmission d'entreprises

Le Conseil Général poursuit son soutien aux structures qui permettent un accompagnement du créateur et du repreneur d'entreprise à tous les stades de son projet avec le Centre d'Entreprises et d'Innovation (CEI) et Initiative Vienne.

Soutenir les filières et la prospection d'entreprises

Le Conseil Général a décidé de poursuivre en 2015 le soutien à deux filières prioritairement : l'aéronautique qui regroupe une cinquantaine d'entreprises du département, structuré au sein de l'association régionale Aeroteam et le numérique constitué d'un tissu de jeunes entreprises, notamment de services dans les TIC.

Concernant le soutien à la prospection d'entreprises, le Conseil Général souhaite travailler en partenariat avec l'Agence Française pour les Investissements Internationaux (AFII) et être présent sur au moins 2 salons professionnels.



Aéroport de Poitiers Biard

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers Biard a confié la gestion et l'exploitation de l'aéroport par le biais d'une délégation de service public au groupe Vinci Airports représenté localement par la Société d'Exploitation de l'Aéroport Poitiers Biard (SEAPB) pour une durée de 7 ans. En 2015, la SEAPB a pour volonté de maintenir ses 5 destinations (**Londres, Edimbourg, Shannon, Lyon et Ajaccio**), d'échanger avec de nouvelles compagnies aériennes et de poursuivre le développement des vols charters.

Le Conseil Général soutient le Syndicat Mixte de l'Aéroport à hauteur de 700 000 €.

Coopération internationale

En 2015, les actions de coopération se déclineront autour de 3 principaux axes : le soutien technique et financier des porteurs de projets locaux oeuvrant dans un des 10 territoires partenaires du Département, le renforcement de l'attractivité de la Vienne et de son développement économique en organisant des missions d'entreprises avec les partenaires internationaux (en privilégiant plus particulièrement les filières de l'aéronautique, du numérique et de l'agroalimentaire), et le développement de la mobilité internationale des jeunes par le biais des échanges scolaires, des bourses universitaires et du dispositif "Campus Mouv 86".

Tourisme

Le Conseil Général intervient en faveur du tourisme en aidant à la réalisation d'équipements par des collectivités ou des personnes privées et en octroyant des subventions de fonctionnement aux principaux organismes à vocation touristique ainsi qu'à des associations ou collectivités oeuvrant pour la promotion touristique du département.

Un budget de 2 421 500 € est proposé en 2015.

Quatre dossiers sollicitent des financements :

- le projet de développement de l'abbatiale de Saint-Savin,
- la création de 5 lodges du Parc Floral de Magné,
- l'étude globale sur le développement touristique de la commune d'Angles-sur-l'Anglin,
- le projet d'envergure dans le Montmorillonais.

En 2015, l'Agence Touristique de la Vienne orientera ses activités vers la recherche de nouveaux partenaires privés pour le renouvellement de l'offre touristique et l'accompagnement de projets nouveaux, le développement de l'e-commerce touristique, la préparation de la promotion de la boutique terroir installée au sein du futur Center Parcs, le renforcement de la marque "La Vienne au pays du Futuroscope", le développement de nouvelles filières (faire de la Vienne une destination privilégiée pour la pêche, relancer l'identité gastronomie terroir, valoriser la démarche touristique des vigneron, valoriser le territoire via les offices de tourisme).

Le Futuroscope

Le Parc a connu en 2014 une fréquentation en hausse de plus de 10 % et s'est vu attribuer des récompenses internationales prestigieuses : meilleure attraction à la Themed Entertainment Association en Floride, European Star Award à Amsterdam....

Le Conseil Général participe à hauteur de 8 M€ au plan de développement 2014/2017 voté en 2013. Un crédit de 3,2 M€ est mobilisé en 2015 qui verra la livraison d'un spectacle vivant au premier semestre dans le pavillon Imax3D. Sont programmés également la rénovation de l'enveloppe extérieure du pavillon Solido, la réouverture du pavillon images Studio, le début du chantier à l'intérieur du pavillon Tapis Magique qui durera plus d'un an afin d'implanter au fond de la fosse un simulateur de vol.

Par ailleurs et conformément au bail signé avec la SA du Parc du Futuroscope, le Conseil Général prend à sa charge un budget de 1,6 M€ consacré aux grosses réparations.

L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LE CADRE DE VIE

Investir dans les infrastructures pour l'épanouissement de chacun

Voirie départementale

Le budget routier 2015 s'élève à 18,97 M€ dont 500 000 € au titre du Programme d'Aide au Développement des Communes (PADC). Il s'agit d'un budget de transition avec la fin des grands chantiers (rocade de Montmorillon et Châtelleraud, Center Parcs) et la préparation des grands projets retenus au schéma directeur routier. Une nouvelle tranche du programme exceptionnel de renforcement/calibrage des routes départementales est lancée concernant plus particulièrement la poursuite de l'aménagement de la RD 17 à La Chapelle Viviers ainsi que le lancement d'un nouveau chantier sur la RD118 dans le Sud Vienne.

1,97 M€ est consacré aux grands investissements. Le programme porte sur l'adaptation du réseau structurant, les études pour le regroupement des carrefours RD20/RD153 à Jardres, les études de la déviation de St Julien L'Ars, de la mise à 2x2 voies de la RD347 à Migné Auxances, de la mise à 3 voies de la RD 611 Fontaine le Comte/Coulombiers, et du regroupement des carrefours de la RD52 et de la Maison de Pays à Chalais.

Le budget d'investissement courant s'élève à 9,32 M€. Il regroupe l'ensemble des travaux d'investissement du budget courant d'entretien et de modernisation du réseau routier départemental. Le budget de fonctionnement qui comprend l'entretien, l'exploitation du domaine routier, l'équipement et le fonctionnement des centres d'exploitation s'élève à 6,99 M€.

Appui aux territoires

Malgré les contraintes financières extrêmement fortes, le Conseil Général fait du partenariat avec les Communes l'une de ses priorités et maintient un soutien affirmé. 17,04 M€ sont prévus pour l'appui aux territoires. Ce montant comprend :

- 11,04 M€ en faveur du Programme d'Aide au Développement des Communes.
- 6 M€ pour les aides à la réalisation de grands projets

Le Programme d'Aide au Développement des Communes 2012/2014 sera prolongé pour l'année 2015.

Contrats de développement

Afin de les aider à réaliser des équipements et aménagements d'intérêt supra communaux, le Conseil Général a contractualisé avec plusieurs collectivités : Poitiers et Grand Poitiers, Châtelleraud et la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, Loudun, Montmorillon, Jaunay-Clan, Chauvigny et Neuville de Poitou (1^{er} contrat signé le 9 décembre 2014).

En 2015, les contrats de développement représentent un budget de 3 M€.



Logement

Le Conseil Général soutient la construction et la réhabilitation de logements. L'objectif est d'en assurer une répartition équilibrée sur l'ensemble du département, dans un souci d'aménagement du territoire et de développement durable. 2014 a vu la construction et la rénovation de 1 574 logements. Au total, 3,03 M€ seront consacrés à la politique du logement en 2015.



Afin d'accompagner le projet Center Parcs, le Département a obtenu de l'Etat une dotation spécifique de 50 logements sociaux par an sur 3 ans en complément de la dotation réservée aux communes rurales.

Très haut débit

Le Conseil Général a voté en juin 2012 les orientations stratégiques du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) dont il assure la maîtrise d'ouvrage. La première phase du programme qui vise à généraliser à terme la fibre optique dans le département est lancée en 2015. Investissement majeur du budget, 3,8 M€ y seront consacrés.



La première phase du programme réunit les objectifs de déploiement suivants :

- 94 prises Fiber To The Office (raccordement de sites prioritaires)
- Près de 25 000 prises Fiber To The Home dans les 10 communes les plus denses (+ de 3 000 habitants, hors zone d'investissement privé)
- 9 348 lignes cuivre raccordées sur 45 sous-répartiteurs à équiper en fibre optique pour la montée en débit.

Education

L'éducation est une priorité du Conseil Général qui a investi depuis 1986 plus de 316 millions d'euros pour moderniser et développer les lieux de formation : écoles, collèges, universités.

Les chantiers du programme exceptionnel de 30 M€ pour les collèges se poursuivent en 2015 avec la réhabilitation de l'externat du collège Saint-Exupéry à Jaunay Clan, la réhabilitation du bâtiment demi-pension et technologie du collège A.Rimbaud à Latillé, l'extension du réfectoire, du préau et la reconstruction des sanitaires élèves du collège Frédéric et Irène Jolliot Curie à Vivonne.



Enseignement supérieur et recherche

Le Département a engagé depuis 1991 une politique de soutien significatif en faveur du développement de l'Université de Poitiers. 120 M€ y ont été consacrés dans le cadre des contrats qui se sont succédés. La loi du 22 juillet 2013 a confié à la Région la coordination des initiatives territoriales et la définition d'un Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Le contrat de Plan Etat Région en cours d'élaboration fixera les engagements réciproques en faveur de l'Université.

Le Conseil Général maintient son soutien à l'Ecole Supérieure de Commerce (390 498 €) et à la Fondation Nationale des Sciences Politiques (102 450 €).



Contractualisation 2014/2020 : Le Conseil Général souhaite soutenir les actions qui concourront à favoriser les liens entre l'Université, les entreprises et le tissu local économique.

Transports

Le domaine des transports interurbains comprend les transports scolaires et les transports interurbains de voyageurs. Le Conseil Général y consacrera 21,74 M€ en 2015.

Le nouveau Schéma Départemental des Transports Interurbains adopté en juillet dernier a pour objectifs de poursuivre la hiérarchisation du réseau Lignes en Vienne, de répondre aux problématiques de périurbanisation et de desserte des zones d'emploi, d'assurer la desserte des zones rurales et touristiques, d'améliorer l'intermodalité en offrant des services coordonnés et complémentaires aux offres de transport urbaines et régionales.

Lignes en Vienne



A partir du 1^{er} septembre 2015, les nouvelles délégations de service public seront mises en œuvre. Le réseau Lignes en Vienne proposera une offre supplémentaire de 20 % des services domicile/travail. Les zones d'emploi d'Ingrandes, de Dangé Saint Romain, du CHU de Poitiers et de Cap Sud bénéficieront d'une meilleure desserte.

A noter : pour une offre attractive et simplifiée, une tarification unique sera proposée sur l'ensemble du département à compter du 1^{er} septembre 2015.

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Il assure la lutte contre les incendies, le secours et personnes et la protection des biens dans le département. Son financement est assuré par le Conseil Général, les Communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

En 2015, la participation du Département s'élèvera à 11, 10 M€, en évolution de 1,8 % par rapport à 2014.



Sports

Le Conseil Général participe activement au développement de la pratique sportive et à la vitalité du mouvement sportif ; aide aux associations sportives, soutien aux manifestations sportives nationales et internationales et aux Comités Départementaux, actions spécifiques en direction des jeunes et des publics en difficulté, intervention d'animateurs sportifs cantonaux...

La politique sportive vise aussi à soutenir le sport de haut niveau avec une enveloppe budgétaire de 706 000 €.

Dans le cadre du Programme d'Aide au Développement des Communes, le Conseil Général apporte son soutien à la construction ou la rénovation d'équipements sportifs. En 2015, deux projets importants vont se poursuivre : le pôle sportif Mélusin à Lusignan et la nouvelle halle de sports à Vivonne. Un projet va par ailleurs débiter à Loudun avec la construction d'un centre aquatique par la Communauté de Communes du Pays Loudunais.



La 1^{re} édition de "La Fête du Sport 86" en juin 2013 a été un succès, l'opération réalisée en partenariat avec le CREPS sera renouvelée en septembre 2015.

Culture

Le Conseil Général poursuivra ses actions de développement des enseignements artistiques, d'animation culturelle des territoires, de soutien aux compagnies professionnelles du spectacle vivant, d'aide à la diffusion culturelle en milieu rural et d'organisation de manifestations culturelles telles que le festival "Les Heures Vagabondes".

Le Conseil Général apporte son soutien à la construction, l'aménagement et l'équipement de salles à vocation culturelle. En 2015, sont prévus des travaux d'aménagement d'une salle à Ranton, la création d'un local d'enseignement artistique à Saint-Pierre-de-Maillé et des travaux de réparation de la salle des fêtes de la commune de Béthines.

Dans le domaine du patrimoine, le Département va accompagner d'importants chantiers de restauration tels que la crypte Sainte-Catherine de Montmorillon et de l'église abbatiale de Saint-Savin ainsi que les travaux de sécurisation du château d'Angles sur l'Anglin.

Archives Départementales

L'activité des Archives est orientée selon 3 grands axes qui seront poursuivis en 2015 : collecte des archives publiques et privées, numérisation de fonds d'archives et mise à disposition de nouvelles ressources sur internet et enrichissement du programme d'action éducative et culturelle par une offre variée et dynamique.



Commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale : l'exposition itinérante "La Vienne en Guerre" réalisée par les Archives Départementales en partenariat avec l'Office National des Anciens Combattants et Canopé, va circuler dans les communes, médiathèques, établissements scolaires du département jusqu'en 2018.

Bibliothèque Départementale de la Vienne

La Bibliothèque Départementale (BDV) a pour mission de favoriser l'accès à la lecture de tous les habitants du territoire. Elle aide les Communes et Communautés de Communes à créer et faire fonctionner leur bibliothèque. En 2015, elle accompagnera plus particulièrement les projets de Coussay les Bois, Montamisé et Smarves.

La mise en place d'actions culturelles sera poursuivie avec la manifestation "Lire en Vienne" à l'automne 2015.

La BDV expérimentera une offre musicale numérique auprès de bibliothécaires volontaires pour développer ce nouveau type de service. Ce projet s'inscrit dans les évolutions des pratiques du public.



La Bibliothèque Départementale de la Vienne se rénove et s'agrandit. Les travaux lancés en décembre 2014 devraient s'achever au printemps 2016.

Agriculture

Il est proposé de poursuivre les actions menées en 2014 qui répondent à la priorité n°6 des aides de l'Union Européenne : la promotion d'une agriculture et d'une sylviculture durables, la préservation et l'optimisation foncière des territoires.

Le Conseil Général consacrera 1,69 M€ à l'agriculture en 2015.

Les opérations foncières en cours concernent les aménagements de Loudun ainsi que les 14 opérations d'aménagement foncier des territoires impactés par la construction de la LGV Sud Europe Atlantique.



ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Au service du patrimoine naturel de la Vienne

Le Département est doté de compétences obligatoires dans le domaine de l'environnement : Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Epuration (SATESE), planification de la collecte et du traitement des déchets, espaces naturels sensibles, plan climat énergie territorial... Au-delà de ses obligations, le Conseil Général amplifie son investissement par la prise de compétences spécifiques, à l'instar du SAGE Clain et le soutien technique et financier apporté aux collectivités infra-départementales dans un souci d'effet de levier pour contribuer au développement durable des territoires.

La politique environnementale s'inscrit dans le programme opérationnel FEDER-FSE Poitou-Charentes 2014/2020 en répondant au 6^e objectif européen "Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources" selon 3 thématiques :

- Promouvoir une gestion durable de l'eau
- Protéger l'environnement par un usage durable des ressources
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel (plusieurs espaces naturels sensibles seront ouverts au public : le Bois de la Loge, le Fontou, le Domaine du Léché...)

Le Conseil Général consacrera 4 M€ aux actions liées à l'environnement.



Le Schéma Départemental de l'Eau

L'élaboration du Schéma Départemental de l'Eau a été décidée en septembre 2013 et il a été officiellement lancé le 8 octobre dernier avec l'ensemble des acteurs et usagers de l'eau. L'objectif est d'apporter des réponses aux enjeux de l'eau dans la Vienne, à l'horizon des 10 à 15 prochaines années. L'étude en cours porte sur les enjeux liés à l'utilisation de l'eau potable, à l'assainissement, aux milieux aquatiques, aux usages et aux politiques publiques (leurs impacts et financements).

